

Délibération CA- 2023-07-04-N ° 2.1
Budget rectificatif N° 2 – 2023

Le Conseil d'Administration du 4 juillet 2023,

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Considérant le vote du budget initial du CROUS de Poitiers lors de la réunion de son conseil d'administration en date du 15 décembre 2020,

Considérant l'information relative au budget rectificatif d'urgence du CROUS de Poitiers lors de la réunion de son conseil d'administration en date du 11 mars 2021,

Considèrent le vote du budget initial du CROUS de Poitiers lors de la réunion de son conseil d'administration du 12 décembre 2022,

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10^h33

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 327 ETPT sous plafond et 6 ETPT hors plafond
- 34 439 790 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 13 758 873 € de dépenses de personnel ;
 - 15 180 629 € de dépenses de fonctionnement ;
 - 5 500 288 € de dépenses d'investissement.
- 35 639 229 € de crédits de paiement dont :
 - 13 758 873 € de dépenses de personnel ;
 - 16 691 093 € de dépenses de fonctionnement ;
 - 5 189 263 € de dépenses d'investissement.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 3 899 227 € de solde budgétaire ;
- - 1 100 793 € de résultat patrimonial ;
- 31 207 € de capacité d'autofinancement ;
- 2 489 497 € de prélèvement sur fonds de roulement ;
- - 3 696 779 € de variation de trésorerie.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil d'administration du CROUS de Poitiers approuve le budget rectificatif n°2 sur l'exercice 2023.

Nombre de membres participant à la délibération : 12

Nombre de procuration : 3

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 4 juillet 2023

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,

par délégation de la Rectrice de région
académique

